

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 8 DÉCEMBRE 2010**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 8 décembre 2010*

Aujourd'hui, à dix-sept heures huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 48 Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale
- n° 107 Loi sur l'Agence du revenu du Québec
- n° 113 Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales
- n° 121 Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.